



LIEN • ÉCOUTE • ACCOMPAGNEMENT

Pour en savoir plus
et pour adhérer à léa,
merci de vous rapprocher
de votre service RH



GARDEZ LE LIEN AVEC VOTRE ENTREPRISE PENDANT VOTRE ARRÊT MALADIE LONGUE DURÉE

Votre entreprise a adhéré, en partenariat avec l'Agefiph, au dispositif « léa » Lien, Ecoute, Accompagnement, dans l'objectif de **maintenir un contact avec vous** si vous êtes en arrêt maladie longue durée (+ de 80 jours) ou si vous deviez vous retrouver dans cette situation.



léa c'est quoi ?

léa est une application web gratuite, compatible sur tous les smartphones, tablettes et PC. Il n'y a pas besoin de la télécharger. Vous choisissez ou non de vous inscrire. Rien n'est fait sans votre accord.



A quoi ça sert ?

Un arrêt maladie longue durée n'est pas anodin et peut générer une anxiété face à sa situation de santé et son emploi. Léa vous permet à la fois de rester en contact avec votre entreprise, d'accéder à des interlocuteurs externes spécialisés, de disposer d'un numéro vert d'écoute gratuit, le tout afin de mieux préparer votre retour à l'emploi.



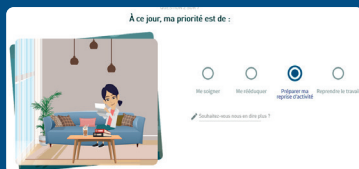
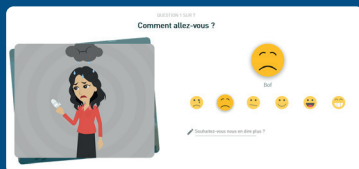


COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous communiquez votre numéro de téléphone personnel à votre entreprise, ou votre email.

Vous allez recevoir ensuite un lien permettant d'accéder à un mini baromètre d'évaluation de votre situation.

Composé de **7 questions mensuelles**, il permettra de mieux cerner vos attentes et possibles craintes quant à la reprise de votre poste.



Mon employeur a-t-il le droit de m'envoyer un questionnaire pendant mon arrêt ?

Oui. Dès lors que vous donnez votre accord dans l'unique objectif d'anticiper au mieux votre retour, il n'est pas interdit à votre employeur de prendre de vos nouvelles. Aucune information sur votre état de santé ne vous sera demandée.



Quel est mon intérêt ?

Il est multiple :

- ▶ Votre entreprise a besoin de vous. Vous ne vous sentez pas mis de côté durant cette période, vous êtes attendu et considéré.
- ▶ Garder le lien est indispensable pour mieux vous préparer, anticiper votre retour et ne pas revenir à votre poste dans des conditions inadaptées.
- ▶ Vous pouvez faire part de vos questions, vos craintes, vos souhaits. Vous restez impliqué et acteur de votre parcours professionnel.
- ▶ Votre entreprise dispose des informations nécessaires pour préparer votre retour et vous proposer des adaptations si besoin.

Dans un souci d'accessibilité et de clarté, l'écriture inclusive n'est pas utilisée.
Les termes employés au masculin se réfèrent également au féminin



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées